



référence

AF9

Concevoir ses tests de cohérence/d'adéquation et ses fiches conseils

Durée présentiel/distanciel : 180mn

Formation disponible en : présentiel – distanciel

Catégorie : Distribution d'assurances

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Commerciaux


 Juriste


Prérequis : Connaître les produits de l'entreprise et ses canaux de distribution




Formation suivie en présentiel

 **Durée**
180 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :


À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : à partir de 2160 € TTC




Formation suivie en distanciel

 **Durée**
180 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : à partir de 1620 € TTC



Pas de e-learning pour cette formation

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation doit permettre d'élaborer ou de finaliser vos processus et livrables de conseils. La formation est en partie basée sur vos propres documents qui sont utilisés par le formateur pour construire ses cas pratiques.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Organiser une fiche conseil vie/non vie
- Créer un test de cohérence/d'adéquation
- Rédiger des fiches conseil

2. Contenu

1. Présentation

Le devoir de conseil est traité sur l'un de vos produits avec une animation en trois parties :

- Partie 1 : Élaboration du test de cohérence/d'adéquation avec et sans recommandation personnalisée
- Partie 2 : Formalisation de la fiche conseil avec ou sans apporteur
- Partie 3 : Cas pratiques : Utilisation de la fiche conseil sur plusieurs cas clients

Partie 1 : Le test de cohérence/d'adéquation

- Après un rappel des exigences réglementaires applicables, vous êtes formé à la démarche d'élaboration du test de cohérence/d'adéquation sur le produit que vous aurez préalablement sélectionné.
- À partir de vos documents (Conditions générales, IPID, questionnaires existants) nous élaborons la méthode du test de cohérence/d'adéquation.



Partie 2 : La fiche conseil :

- La partie 2 présente la démarche de formalisation d'une fiche conseil. Nous utilisons les résultats de la partie 1 et les intégrons à une fiche vous permettant de répondre aux six étapes du conseil. Nous comparons avec vous les résultats obtenus avec vos propres fiches conseil utilisées dans vos parcours client.

Partie 3 : Cas pratiques :

- Dans cette partie, vous utilisez la fiche conseil élaborée en partie 2. Vous êtes placé en situation de conseil d'un client fictif. Ultérieurement vous pourrez ainsi former vos collaborateurs et conseiller de véritables clients. Vous vous exercez à l'aide de 4 ou 5 affaires nouvelles et de profils clients distincts. La formation se conclue avec la projection des différents types de fiche conseil à mettre en place dans votre entreprise.

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation



5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.